

CERTIFICAT DE GARANTIE

Equipements Eclairage Public MIDI LUM

MIDI LUM, en tant que fournisseur de luminaires, de modules Led, de sources d'alimentation, de système de contrôles et régulation, et de protecteurs de surtension, émet la garantie suivante :

Les luminaires ont une durée de garantie de Sans, avec possibilité d'extension à 10 ans, à partir de leur acquisition, pour les concepts suivants :

- Garantie pour l'effet de la corrosion des pièces en aluminium
- Garantie de l'état du module Led
- Garantie de l'existence de pièces de rechange
- Garantie des indices de protection IP et IK

Les sources d'alimentation seront garanties selon la durée de garantie donnée par le fabricant.

La garantie couvre les possibles défauts de fabrication, et si cela se révélait nécessaire, inclut le changement des parties défectueuses.

Le délai de livraison d'un matériel de rechange sous garantie est de 21 jours à compter de la date d'acceptation par MIDI LUM de la réclamation.

Sont exclus expressément de la présente garantie les possibles défauts découlant d'une mauvaise installation, d'un emplacement inadéquat, de manipulation incorrectes, de vandalisme, de conditions météorologiques exceptionnelles ou de catastrophes naturelles.

Les conditions nécessaires à cette garantie sont :

- 1- Tous les luminaires doivent être connectés à la terre pour une valeur maximale de 30ohm.
- 2- Les tableaux électriques seront protégés contre les surtensions transitoires et permanentes.
- 3- L'installation doit être conforme au « règlement de basse tension ».
- 4- L'installation doit suivre un plan d'entretien préventif supervisé par un ingénieur qualifié.

Le non-respect d'un ou plusieurs de ces 4 points rend nulle la présente garantie.

Calmont, le 06 janvier 2017.

Président de MIDI LUM

Stéphane CHARTON



MIDI Lum sas
13 rue du bosquet
31560 Calmont
siren: 819633488